

MAIRIE DE BRAZZAVILLE

Les administrateurs maires et agents décorés à titre exceptionnel

Le Grand chancelier, le colonel Norbert Okiokoutina, a décoré le 25 février, au nom du Grand maître des ordres nationaux, le président de la République Denis Sassou N'Gusso, les agents des maires de Brazzaville en vertu d'éminents services rendus à la nation, a-t-il expliqué.

Les distinctions portant élévation à titre exceptionnel et nomination à titre normal dans l'ordre du mérite congolais font suite au décret n° 396 du 3 octobre 2017, signé par le président de la République, d'après le directeur technique des ordres nationaux, le lieutenant-colonel, Serge Eugène Ghoma Boubanga.

Le maire de l'arrondissement 4 Moungali, Benjamin Alphonse Loukakou, a été décoré au grade de grand officier.

Tandis que ceux des arrondis-



sements Makélékélé, Maurice Maurel Kiwounzou ; Bacongo, Simone Loubienga ; Poto-Poto, Jacques Elion ; Ouenzé, Marcel

Ganongo ; Talangai, Privat Frédéric Ndeké ; Djiri, Ida Victorine Ngampolo ainsi que d'autres agents, Fernand Arsène Ma-

rie-Charles Makaya Dit Mackaill et Evariste Miakakarila, au grade d'officier.

Au grade de chevalier: les maires

de Mfilou, Jean Marie Nzinga Ondemba, et de Madibou, Alain Milandou. Parmi eux, figurent, Brice Rufin Iloy, Vincent Loembet Makaya et Daniéla Nzikou Ionita.

Un seul bénéficiaire a été décoré au grade de commandeur. Il s'agit de monsieur Hubert Gadoua.

Notons qu'au terme de la cérémonie, l'administrateur maire de Ouenzé, Marcel Ganongo, a indiqué que cette distinction n'est pas décernée qu'à eux mais également à tous les agents des services concentrés et déconcentrés de la ville de Brazzaville. « La décoration représente l'hommage rendu aux efforts et satisfecit que nous avons consentis en vivant ensemble avec abnégation et patriotisme », a-t-il dit.

Lydie Gisèle Oko

Le Conseil municipal adopte à plus de 29 milliards de FCFA son budget 2018

Le budget adopté, le 22 février à l'hôtel de ville, par les élus locaux lors de la deuxième session ordinaire est en hausse par rapport à celui de l'an 2017 qui se chiffrait à plus de 27 milliards de francs CFA.

La masse des dépenses ainsi que les recettes de ce budget adopté se chiffrent à plus de vingt-neuf milliards trois cent quatre-vingt-trois millions de francs CFA.

Après validation de ce budget, le président du Conseil municipal, Christian Roger Okemba, a demandé aux élus locaux « d'accompagner le bureau exécutif de l'institution dans la mise en œuvre du programme d'investissement 2018 ». Ajoutant qu'« à travers les délibérations adoptées, nous avons posé les jalons de la prise en compte d'autres problèmes de notre ville, en l'occurrence ceux relatifs à l'assainissement des marchés domaniaux, à l'encadrement de l'utilisation des espaces publics, à la levée d'autres recettes jusque-là non identifiées... ».

Concernant la fixation du taux des frais d'identification des terrains, de dépôts ou de levée d'opposition, les élus locaux ont jugé nécessaire de mettre en place dans tous les arrondissements de la commune, les sections de la direction de la gestion du foncier urbain (Digefur).

Les conseillers ont débaptisé l'avenue allant de la gare centrale jusqu'à l'hôtel Nsona et passant par la primature, dans le 3^e arrondissement, avenue Melvin Jones. Ce même nom a été aussi attribué à l'espace dit « Triangle des Tchadiens », situé entre le ministère des Hydrocarbures et le ministère de l'Economie forestière jusqu'à l'hôpital Blanche Gomez.

Ils ont également exprimé leur volonté de créer une police municipale et deux fourrières dont l'une sera basée au nord de Brazzaville et l'autre au sud. La délibération relative à la détermination des modalités de gestion en régie indirecte des parkings payant dans le périmètre de la commune de Brazzaville a été adoptée. Les affaires se rapportant à l'institution des frais d'armoiries, du numéro de taxis et minibus ainsi que celles liées aux modalités d'implantation et d'exploitation des abattoirs artisanaux par les particuliers puis à l'instauration d'une redevance sur les cerceaux fabriqués en dehors des ateliers des pompes funèbres municipales ont été aussi approuvés par les élus locaux. Après avoir émis plusieurs préoccupations, le plénum de l'assemblée locale a recommandé d'informatiser le système de gestion des pompes funèbres et la mise en place d'une nouvelle politique de recouvrement des recettes. Enfin, l'assemblée locale préconise également d'installer une commission d'étude et d'instruction chargée de répertorier les pylônes ainsi que les émetteurs des compagnies de téléphonie.

Fortuné Ibara

GESTION DURABLE

De nouveaux indicateurs pour le suivi des écosystèmes forestiers

L'Observatoire des forêts d'Afrique centrale (Ofac), cellule technique et scientifique de la Commission des forêts d'Afrique centrale, a formulé de nouveaux indicateurs en fonction des thématiques émergentes. Il s'agit notamment du suivi des produits forestiers non ligneux, de la gestion spéciale des forêts et la biodiversité marine.

L'atelier de révision organisé par la Commission des forêts d'Afrique centrale (Comifac), du 20 au 22 février en République du Congo a permis aux participants venus des dix pays membres de ladite commission d'aborder les points relatifs à la coordination et à la publication des prochains états des forêts et des aires protégées. Le processus d'optimisation de collecte des données de la Comifac tant sur le plan institutionnel qu'opérationnel incluant les bases de données de l'Ofac a été examiné.

« L'Ofac a pour objectif de mettre à disposition des informations sur les forêts d'Afrique centrale et leur environnement de gestion. Et, cette mise à disposition se fait au niveau des pays et aussi à l'international. Pour ce faire, il faut que des indicateurs une

fois analysés permettent d'avoir une information officielle consensuelle sur nos forêts », a expliqué le chef du projet Ofac, Richard Eba'A Atyi. « Nous avons élaboré des premiers indicateurs Ofac en 2008, leur première révision s'est faite en 2012. Il était temps d'en faire une autre cette année, en prenant en compte des thématiques émergentes », a-t-il souligné.

Le besoin de procéder à une deuxième révision permet également de mieux répondre aux attentes des Etats notamment en lien avec les engagements pris dans diverses conventions. La disponibilité d'une information exhaustive de qualité et de système de suivi constitue l'un des piliers pour l'appui à la prise de décisions éclairées, pour une gestion durable des écosystèmes forestiers.

Clôturant les travaux, le représentant de la ministre de l'Economie forestière, Etienne Yoyo, a souligné que le Congo ne ménagera aucun effort pour faire de l'Ofac son instrument de mise en œuvre du plan de convergence, afin de capter l'ensemble des informations nécessaires à la gestion durable des écosystèmes forestiers du bassin du Congo.

Lopelle Mboussa Gassia

TRANSPORT URBAIN

La Fesyptc édifie l'opinion sur les recettes des parkings

Le coordonnateur de la Fédération syndicale des professionnels des transports du Congo (FESYPTC), Cyril Dzoundou, a, au cours d'un point de presse animé le 23 février à Brazzaville, levé le voile sur l'information diffusée par certains médias faisant état de l'opacité des recettes des tenanciers des parkings automobiles à Brazzaville et Pointe-Noire.

« Nous avons réuni l'ensemble des tenanciers des parkings liés à notre fédération pour apporter un point d'éclaircissement sur l'information diffusée par certains médias qui parlent du flou existant sur l'argent que ces tenanciers récoltent dans les arrêts de bus. Nous voulons ici montrer qu'il n'y a aucun flou dans la gestion de ces recettes comme le prétendent certains médias », a déclaré le coordonnateur de la Fesyptc. Ce dernier a édifié l'opinion en laissant entendre que les recettes réalisées au niveau des parkings

autos à Brazzaville et à Pointe-Noire sont versées à la recette municipale et que les tenanciers des parkings n'obtiennent du bureau du vice-maire que des bons de paiement qui leur permettent d'aller à la recette municipale.

« Il y a des quittances qui prouvent que nous payons. Et c'est nous-même les tenanciers des parkings qui allons verser cet argent auprès de la recette municipale », a précisé le coordonnateur de la Fesyptc.

Cyril Dzoundou a profité de l'occasion pour fustiger le comportement du « collectif des syndicats des transporteurs en commun du Congo » appelant les propriétaires des véhicules de transport à ne pas payer la patente, la taxe de roulage et l'autorisation de transport.

La Fesyptc a dit regretté cette information qui n'a pour objectif que de vouloir perturber la paix dans le pays.

Jean Jacques Koubemba